



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pollution à Méricourt

Question au Gouvernement n° 561

Texte de la question

POLLUTION À MÉRICOURT

M. le président. La parole est à M. Bruno Millienne, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

M. Bruno Millienne. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, comme chacun le sait, les crues de ces dernières semaines ont été dévastatrices pour un grand nombre de communes.

En Île-de-France, les collectivités des bords de Seine n'ont pas été épargnées et tentent, autant que faire se peut, avec le concours des services de l'État...

M. Jean-Paul Lecoq. Et des fonctionnaires !

M. Bruno Millienne. ... à je tiens ici à rendre hommage, de secourir et d'accompagner au mieux nos concitoyens sinistrés. Nous avons tous en tête ces belles images de solidarité spontanée.

En revanche, madame la secrétaire d'État, depuis quelques jours, c'est une autre image, insoutenable celle-ci, que nous gardons à l'esprit et qui nous rappelle une problématique environnementale de grande ampleur : celle de la pollution fluviale, et, dans ce cas précis, de la pollution de la Seine.

Cette image du barrage de Méricourt, dans les Yvelines, fait le tour des réseaux sociaux et des médias depuis trois jours : elle nous montre 200 tonnes de déchets agglutinés sur 8 000 mètres carrés – et ce n'est évidemment que la surface visible de l'iceberg !

Alerté par le maire de Méricourt, Philippe Geslan, à qui j'apporte mon soutien total, je me suis rendu sur place pour constater *de visu* ce phénomène de pollution : s'il s'agit d'un problème récurrent, certes aggravé par les crues, les pouvoirs publics ne peuvent y rester insensibles.

Présents sur place, des représentants de Voies navigables de France, VNF – responsable de la gestion du domaine fluvial – se sont engagés à recueillir les déchets dans la semaine, et, bien évidemment, à ne pas ouvrir les écluses afin de ne pas laisser filer ces déchets en aval du fleuve.

Or je reviens tout juste de Méricourt : les déchets ont disparu ! Où sont donc passées ces 200 tonnes ? Nous savons que VNF n'a pas procédé au nettoyage : par conséquent, nous nous interrogeons et sommes très inquiets.

Les collectivités concernées, des communes à la région Île-de-France – qui s'apprête à débloquer des aides

substantielles – , sont prêtes à réunir les acteurs autour de la table pour définir un partenariat équilibré et proposer des solutions. Avec l'État et VNF, nous pourrions par exemple, par voie expérimentale, identifier les principaux points noirs de retenue de déchets et les traiter préventivement.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous assurer que le Gouvernement a pleinement conscience de la gravité de la situation face à cette crise locale et nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Fabien Di Filippo. Secrétaire d'État à la lecture de fiches !

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le député, notre pays a malheureusement connu le mois de janvier le plus pluvieux depuis 1959, avec des crues particulièrement importantes. Permettez-moi d'assurer les personnes sinistrées, à travers la représentation nationale, du plein engagement de l'État, mais aussi de ses services...

M. Jean-Paul Lecoq. Et des fonctionnaires !

Mme Brune Poirson, secrétaire d'Étatà leurs côtés. La décrue s'amorce enfin : nous sommes passés à un stade où plus aucun département ne se trouve en vigilance orange.

Les inondations et les catastrophes naturelles se traduisent souvent, de manière générale – c'est bien évidemment extrêmement regrettable – par des flux importants de déchets charriés par les flots.

Ces déchets sont souvent stoppés par des écluses. Sur la Seine, ils s'accumulent en deux points importants : à Suresnes et, de façon plus spectaculaire, comme vous l'avez souligné, monsieur le député, à Méricourt.

Ces deux points nous rappellent évidemment l'importance de traiter ces déchets, en optant pour la meilleure gestion possible en amont. Dans l'immédiat, c'est-à-dire dès aujourd'hui et tout au long de la semaine, ils requièrent des mesures d'urgence spécifiques d'enlèvement et de traitement.

Voies navigables de France s'est mobilisée pour assurer l'enlèvement de l'ensemble de ces déchets avant la réouverture des écluses et a ainsi fait appel à des prestataires, pour un coût supérieur à 120 000 euros.

Au moment de la décrue, des opérations de nettoyage des berges seront également à prévoir : VNF s'associera à cette occasion avec les acteurs concernés pour y participer.

Mme Émilie Bonnivard. Ils disent le contraire !

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État . En amont des écluses du site de Méricourt, et comme vous l'avez souligné, les déchets se sont malheureusement accumulés sur une surface de cinquante mètres de long, de vingt-cinq mètres de large et de quarante centimètres de profondeur.

Soyez bien assuré, monsieur le député, qu'absolument aucun lâcher de déchets n'a été effectué et que nous prenons pleinement la mesure de la situation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Millienne](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 561

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire (Mme Poirson, SE auprès du ministre d'État)

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire (Mme Poirson, SE auprès du ministre d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 février 2018](#)